

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 23 novembre 2023 à 20 h 30

Présents : CLERET G, BANCHET I, MILON H, CATRY MC, TOUSSAINT D, HUET S, TERRIER N, VANPE M

Excusée : MARTIN C

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie TERRIER est nommée secrétaire de séance

3 Délibération : enfouissement des réseaux du centre bourg

Enfouissement des réseaux entre le transformateur et le poteau à l'angle de la propriété de Gisèle Vallier. Dépose de certains poteaux béton et pose de poteaux pour luminaires.

L'enfouissement du réseau électricité (coût prévisionnel TTC 79099€) est entièrement subventionné.

L'enfouissement du réseau France Télécom est subventionné à hauteur de 31982€ et reste à charge pour la commune 8569€

L'enfouissement du réseau Eclairage public est subventionné à hauteur de 3537€ et reste à charge pour la commune 2581€

Le conseil municipal entérine les travaux à l'unanimité.

4. Participation de la commune au voyage scolaire de l'école de St Guillaume

L'école maternelle de St Guillaume demande aux communes une participation de 50€ par enfant pour l'organisation d'un voyage scolaire au bord de la méditerranée.

1 enfant est scolarisé en maternelle soit 50€, délibération adoptée à l'unanimité

5. Délibération : fixation d'un coût forfaitaire pour prise d'eau potable

Un courrier avait été envoyé à l'ACCA en 2021 en spécifiant qu'il est interdit de se servir en eau à la borne incendie et en incitant l'association à se raccorder au réseau communal d'eau potable. En 2023 l'ACCA s'est servie à la borne incendie sans autorisation. Une facture pour un coût forfaitaire de 150€ va leur être envoyée et un courrier leur sera fait en rappelant qu'il est interdit de se servir en eau à la borne incendie.

6. Délibération : décision modificative n°1 au budget général

Une somme de 39 000,00 € a été inscrite au budget primitif, à l'article 2138 opération d'équipement 22002 « Aménagement d'un abri à pouzzolane ».

Le projet ayant évolué par l'ajout d'un dôme, les crédits votés sont insuffisants pour solder cette opération.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- Article 2138, équipement non individualisé : - 2 000,00 €
- Article 2138 – opération 2202 : + 2 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité entérine la décision modificative n°1 ainsi présentée.

Il est à préciser que la commune n'est pas satisfaite de l'artisan qui a pris énormément de retard pour le chantier de construction de l'abri à pouzzolane. L'entreprise ne fera pas faire les travaux au serre de l'ale comme prévu. On fera un bardage sur les murs de l'abri à pouzzolane en chantier participatif.

7. Dossier transition écologique avec Mr Criado

Mr Criado, chargé de mission à la CCT pour la transition écologique, souhaite nous rencontrer. On lui propose le mercredi 6 décembre à 18h30

8. Réflexion pour la rénovation des logements de la cure

La SOLIHA, financée par le département, a réalisé une étude pour la rénovation des logements de la cure. Ils préconisent de changer les portes palières, de réaliser une isolation des murs par l'intérieur, d'installer une ventilation mécanique et d'installer des poêles à pellets.

Leur estimatif des montants prévisionnels des travaux est entre 16 000€ et 22 000€ par logement. La commune peut espérer des subventions entre 56 et 64%

Cette étude va être envoyée à Mr Criado afin qu'on puisse en discuter avec lui lors de notre rencontre.

9. Questions diverses

– **Ecoles TER** : Réunion des écoles du Trièves avec le directeur académique. Une enveloppe de 30000€ par an pendant 3 ans est débloquée pour un projet global de préférence, dans le cadre des Territoires Educatifs Ruraux. Vote au prochain conseil communautaire. Pour les classes uniques, on ne peut pas fermer une école si le maire s'y oppose.

– Les **travaux** de la pico centrale ont commencé

– **Vœux du maire** : Samedi 6 janvier 2024 à la salle des fêtes

– **Ordures Ménagères** : Le service d'Ordures Ménagères a plus de 380000€ d'impayé. Il est prévu une augmentation de la taxe et la CCT va demander à l'état d'intégrer la taxe d'OM avec la taxe foncière afin de ne plus avoir à gérer tous ces impayés.